

---

## ◇ *Compte-rendu du conseil communautaire du 15 Décembre 2009* ◇

---

Etaient présents :

Jean GILBERT, Président,  
Jean-François BERNE, Michel DUCLOS, Jean-Paul CHARROIN, Marie-Françoise BONNEFOY, Rachel DRI, Jean-Pierre JOUBERT, Sophie TRICOT, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Marcel DUPLAY, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Thérèse MAISSE, Anne DROIN, François EPALLE, Georges BAROUX, Nicolas FAURE, Monique VIGOUROUX, Christian SEUX, Vincent DUCREUX, Jean-Louis BARIOT, Jean MAZZONI, Pierre SCHMELZLE, Pierre-Jean PARAT, Claudius MARITAN, Raphaëlle METRAS, Charles-Erick BARRALON, Jean-François CHARROIN, Robert CORVAISIER, Evelyne ESTELLE, Régis FANGET.

Absents excusés :

Robert TARDY, Daniel MANDON, Philippe MASSARDIER, Pascale ROCHETIN.

Absents représentés :

Stéphane HEYRAUD, Jean-Louis GAUCHER, Sylvain HEYRAUD, Robert TEYSSIER.

**Vincent DUCREUX** est nommé secrétaire de séance.

---

Monsieur GILBERT salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 10 Novembre 2009 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

## FINANCES

### ➤ Ouverture des crédits d'investissement et de fonctionnement par anticipation pour l'exercice 2010 – Budgets Principal / Espace Nordique des Monts du Pilat

Jean GILBERT propose une ouverture de crédits par anticipation :

#### • Section de Fonctionnement

Permet de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

#### • Section d'Investissement :

Permet d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ouverture de crédits par anticipation sur 2010.

## CULTURE SOCIAL

### ➤ Election de la Commission de DSP

Jean GILBERT rappelle qu'en vue d'assurer la gestion du service public des structures d'accueil de petite enfance de Saint-Genest-Malifaux, de Planfoy et de Jonzieux, il est envisagé de recourir à une délégation de service public.

Il convient de prévoir l'élection d'une commission dite de délégation de service public laquelle doit dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, donner son avis sur les offres et établir un rapport à l'attention du conseil communautaire.

Cette commission, composée de :  
5 membres titulaires et de 5 suppléants, plus le Président (ou son représentant) qui en est Président de droit, doit être désignée en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus

fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le comptable de la Communauté de Communes, un représentant de la DDCCRF ainsi qu'un ou plusieurs Agents de la Communauté de Communes des Monts du Pilat désignés par le Président, par arrêté peuvent y assister avec voix consultative.

Lors du conseil du 10/11/09, il a été décidé de fixer les conditions de dépôt des listes de la manière suivante :  
les listes seront déposées sur le bureau du Président au plus tard au début de la séance du conseil communautaire du 15/12/09 au cours de laquelle il sera procédé à la désignation des membres de la commission de délégation de service public.

### Modalités de désignation des membres de la commission :

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et D.1411-3 du CGCT, les membres de la commission de DSP (5 membres titulaires, 5 membres suppléants) sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Il est précisé ici que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

On rappellera également que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, l'élection doit avoir lieu à bulletin secret, cette précision devant être mentionnée dans le corps de la délibération.

Il est rappelé que le Président de droit est : Jean GILBERT

Et le Suppléant nommé : Charles-Erick BARRALON

Il est donc proposé d'élire à bulletin secret :

- 5 membres titulaires

- 5 membres suppléants

Monsieur le Président présente la liste I qui a été déposée sur le bureau du Président au début de la séance et les noms des personnes candidates :

#### Titulaires :

- o Monique VIGOUROUX
- o Jean-Louis BARIOT
- o Michèle MONCHOVET
- o Elisabeth FOREST
- o Régis FANGET

#### Suppléants :

- o Anne DROIN
- o Rachel DRI
- o Yvette ROCHETTE
- o Claude MARITAN
- o Sophie TRICOT

Il n'y a pas d'autres listes déposées.

Sont nommés scrutateurs : Guillaume Sabot et Raphaëlle Métras

Monsieur le Président propose de procéder au vote :

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstention : 1

L'assemblée approuve la désignation des personnes citées ci-dessus comme membres de la commission de DSP.

Les premières réunions de DSP auront lieu le 18 décembre à 14h, puis le 4 janvier à 14h.

## ➤ **Avenant au Contrat Enfance Jeunesse**

Jean-Louis BARIOT explique que dans le cadre de la création du jardin d'enfants à Bourg-Argental, la CAF nous propose un avenant au Contrat Enfance Jeunesse afin d'intégrer le fonctionnement du Jardin d'enfants dans le précédent contrat et par

conséquent obtenir des aides de la CAF dans le cadre de cette action.

Dans cet avenant il est également ajouté l'extension de l'accueil périscolaire de la commune de St Julien-Molin-Molette.

Il est nécessaire d'approuver ce projet d'avenant.

L'assemblée accepte à l'unanimité l'avenant n°2009-01 à la convention enfance et jeunesse n°2007-256.

## ► Subventions de fonctionnement à l'AFR – Crèche de St Genest-Malifaux

### • Subvention à l'AFR pour 2009 au profit de la crèche de St Genest-Malifaux

Monique VIGOUROUX explique que la convention avec l'Association des Familles Rurales qui gère la crèche « les Loupiots » à St Genest-Malifaux est concernée.

Le montant de la subvention, délibéré le 16 décembre 2008 était de 35 000 € pour l'année 2009.

19 000 € ont été versés en début d'année, 8 000 € en juin et 8 000 € en octobre.

Cette participation au fonctionnement de la crèche se fait en complément de la participation des familles et des prestations de la CAF.

La crèche de St Genest Malifaux présente des difficultés financières, afin de faciliter son fonctionnement il est proposé d'attribuer à l'association des Familles Rurales une subvention complémentaire de 4 000 € (prévus au Budget Principal 2009)

Il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser le paiement par la CCMP, soit 4 000 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité les montants financiers et le versement de la participation à l'AFR pour la crèche de St Genest-Malifaux pour l'année 2009.

### • Subvention à l'AFR pour 2010 au profit de la crèche de St Genest-Malifaux

Monique VIGOUROUX propose que la Communauté de Communes verse à l'AFR, afin de faciliter son fonctionnement un acompte de 10 000 € pour l'année 2010, à verser en fin d'année 2009.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser le paiement de l'acompte par la CCMP, soit 10 000 €.

L'assemblée accepte à l'unanimité les montants financiers et le versement de la participation à l'AFR pour la crèche de St Genest-Malifaux pour l'année 2010.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **➤ Délégation au comité de pilotage Contrat de Rivière Semène**

Guillaume SABOT rappelle que lors du conseil du 2 Juin dernier, il avait été approuvé la constitution d'un comité de pilotage pour le « Contrat de Rivière Semène » afin d'envisager l'organisation fonctionnelle et le rôle respectif de chaque structure dans l'élaboration du projet et pour répondre aux interrogations des financeurs du contrat.

Ce comité de pilotage aura en charge la mise en œuvre des décisions prises à l'échelle du Comité de Rivière sur le territoire des Monts du Pilat.

Une ou des conventions technique, juridique et financière régiront les différentes questions dans le détail.

Ainsi, il est proposé de mettre en place un groupe d'élus, une sorte de Comité de pilotage du Contrat de Rivière Semène.

Ce groupe d'élus aurait pour vocation :

- d'assurer la concertation et la représentativité de ces deux structures,
- de préparer les décisions de la CCMP et du comité de rivière concernant le territoire des Monts du Pilat,

- d'étudier le mode de fonctionnement à mettre en place pour la mise en œuvre du programme d'actions.

Il sera assisté administrativement et techniquement par la cellule technique du SICALA et les services administratifs de la CCMP.

Ce groupe sera constitué de :

- 4 élus représentants du SICALA
- 4 élus représentants de la CCMP (1 vice-président AEDD + 3 représentants des communes concernées par le SICALA)

Monsieur le Président propose les élus suivants :

- Guillaume SABOT (vice-président AEDD) ou Régis BONNEFOY (Jonzieux)
- Pascale ROCHETIN (St Genest-Malifaux)
- Jean-Pierre FOURNEL (Jonzieux)
- François EPALLE (Marlhes)

L'assemblée approuve à l'unanimité ces délégations au comité de pilotage « Contrat de Rivière Semène ».

## **ELEMENTS AJOUTES**

### **➤ Mutualisation du service technique**

Charles-Erick BARRALON explique que dans le cadre de la commission de

solidarité intercommunale et plus particulièrement concernant la

mutualisation du service technique, il est proposé plusieurs possibilités avec les communes pour la mise à disposition des agents techniques :

Soit :

- 1) Prestation de service
- 2) Mutualisation des moyens

La mutualisation semble être la solution la plus adaptée dans le sens où les communes continuent à exercer pleinement leurs compétences par le biais d'agents mis à disposition et non par une compétence exercée par la CC pour le compte des communes.

La mutualisation permet également une plus grande liberté sur la refacturation aux communes.

Une répartition du nombre de jours est proposée par commune.

La convention viendra préciser les conditions de mise à disposition, y compris les missions pouvant être exercées et les conditions de remboursement.

L'assemblée accepte à l'unanimité la mutualisation du service technique avec convention.

## ► Cession de terrain ZA de Marlhes à M. ORIOL

Christian SEUX rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la ZA de Marlhes, il avait été décidé lors du Conseil Communautaire du 5 décembre 2006 de céder à Monsieur Christian ORIOL, Menuisier, demeurant 7 rue Orme à Marlhes une parcelle de 788 m<sup>2</sup>.

Or, M. Oriol souhaite finalement acquérir une parcelle de 1 220 m<sup>2</sup>. Cette parcelle est cadastrée comme suit :

- Parties A et C des parcelles B844 et B845

Il est donc proposé de procéder à la vente du terrain pour une surface de 1 220 m<sup>2</sup>, soit 15 860 €.

L'assemblée approuve à l'unanimité la cession de parcelle à M. Oriol pour une surface de 1 220 m<sup>2</sup>.

## Points abordés ne faisant pas l'objet d'une délibération :

### ► Présentation des Orientations Budgétaires 2010

Jean GILBERT rappelle que les orientations budgétaires 2010 ont été présentées en bureau le 07/12/09. Il apparaît qu'afin que tous les projets puissent être réalisés, il soit nécessaire d'en étaler certains sur 2009 à 2011.

Ces orientations budgétaires seront étudiées par la commission Orientations Budgétaires, Communication et Solidarité Intercommunale, ceci pour garder la maîtrise de l'endettement et préserver l'avenir de la structure.

## **DECISIONS DU PRESIDENT**

### **➤ Crèche de Jonzieux : avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Jean GILBERT informe l'assemblée que dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre de la crèche de Jonzieux, il a validé l'avenant n°1 dont l'objet est de rendre définitive la rémunération de la maîtrise d'œuvre suite à l'ajustement du programme.

Le taux de rémunération reste identique : 12,35 % mais le montant prévisionnel des travaux est revu à la hausse : 438 100 € HT au lieu de 431 800 € HT pour l'aménagement du rez-de-chaussée et des parties communes.

### **➤ Choix du cabinet d'études pour la mise en tourisme du Petit Patrimoine**

Charles-Erick BARRALON informe l'assemblée que suite à la consultation lancée pour le choix d'un cabinet d'études pour la mise en tourisme du petit patrimoine, les Vice-présidents Tourisme et le Président de la Commission d'appel d'Offres qui se sont réunis le 2 décembre, et après audition des 3 cabinets candidats, ont retenu l'offre du cabinet :

*« Tourisme et patrimoine » de Thodure (38), pour un montant de 32.476,50 € HT.*

L'étude va démarrer en janvier 2010 et devrait durer 10 mois.

### **➤ Lettre du ministère sur la crise du lait**

Jean GILBERT fait part à l'assemblée du courrier de réponse du Ministère relatif à la crise du lait.

### **➤ Pôle touristique à la Croix de Chaubouret**

Les possibilités de construction sur les parcelles autour du bâtiment du GIAT vont être étudiées.

## ➤ **Dégradation du domaine nordique de St Régis-du-Coin**

Toute la signalétique du domaine nordique de St Régis-du-Coin a été dérobée.

## ➤ **Vœux**

Les vœux auront lieu le Mardi 5 Janvier à 19h à Bourg-Argental.

## ➤ **Conseil**

Le prochain conseil aura lieu le Mardi 26 Janvier à Bourg-Argental.

La séance est levée à 21h45.

---

Compte-rendu validé par Jean GILBERT et Vincent DUCREUX.